

74Software

# Code Ethique

# Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
Lettre du Président du Conseil d'Administration .....	1
<b>Engagements du Groupe 74Software .....</b>	<b>2</b>
<b>Règles de conduite des Employés .....</b>	<b>3</b>
<b>Conduite des affaires.....</b>	<b>3</b>
Corruption et trafic d'influence .....	3
Fraude .....	4
Cadeaux, marques de courtoisie et d'hospitalité, divertissements .....	4
Dons, mécénat/parrainage.....	5
Paiements de facilitation.....	6
Blanchiment d'argent .....	6
Parties prenantes.....	6
Conflits d'intérêts.....	7
Personnes .....	7
Environnement.....	8
<b>Gestion des données et informations .....</b>	<b>9</b>
Propriété intellectuelle.....	9
Données personnelles .....	10
<b>Intelligence artificielle.....</b>	<b>10</b>
<b>Principe de loyauté et protection de la confidentialité – Information privilégiée et délit d'initié .....</b>	<b>10</b>
Communication du Groupe 74Software .....	11
<b>Mise en application et respect des règles de bonne conduite .....</b>	<b>12</b>
<b>Sensibilisation et formation.....</b>	<b>12</b>
Assistance, signalement de pratiques non conformes et dispositifs d'alerte professionnelle .....	12
Comportements contraires aux dispositions prévues .....	13
Mise en œuvre : responsabilité et surveillance .....	14

## Introduction

### Lettre du Président du Conseil d'Administration

Dans l'exercice de nos métiers, l'éthique des affaires constitue l'exigence première de notre action au quotidien.

Au-delà des modes et des courants dominants, notre rôle est de guider nos clients dans leurs choix et de les accompagner dans leurs grands projets de transformation, en nous appuyant sur les principes éthiques et les valeurs qui nous caractérisent. Les collaborateurs de 74Software, à travers 20 pays de culture multiple, partagent des valeurs de travail en équipe, de progrès, de confiance, le goût de l'innovation, de l'excellence et du service.

Le Code éthique de 74Software s'inscrit dans une démarche de transparence, d'équité et de loyauté avec l'ensemble de nos parties prenantes : clients, collaborateurs, actionnaires, partenaires, fournisseurs et acteurs de la société civile.

Le Code éthique définit les règles que toute société du groupe (74Software et l'ensemble de ses filiales étant désignées par le « Groupe » ou le « Groupe 74Software ») et tout employé, collaborateur extérieur et/ou occasionnel, administrateur et partenaire doivent impérativement respecter, tant dans leur comportement interne que vis- à-vis des personnes et entreprises dans leurs relations professionnelles. Elle définit aussi les procédures d'alertes mises en place en cas de non- respect de ces règles. Nous veillons à ce que nos règles anti-corruption soient connues de l'ensemble des tiers avec qui nous interagissons.

C'est dans un esprit d'excellence que s'est construit et développé 74Software et c'est avec cet objectif que notre Groupe continuera à fonder ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.

**Pierre Pasquier**

Président

## Engagements du Groupe 74Software

Présent dans 20 pays, le Groupe souhaite établir une culture commune de transparence, de confiance, d'intégrité et de responsabilité tant en interne à l'égard de ses dirigeants sociaux et employés qu'au sein des travailleurs temporaires ainsi que des parties tierces avec lesquelles le Groupe 74Software travaille.

A ce titre, le Groupe 74Software s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dans les pays dans lesquels il est implanté et au sein desquels il exerce ses activités.

Toutefois, en tant qu'entreprise responsable, nous comprenons que la loi seule ne suffit pas pour résoudre certaines pratiques qui peuvent interférer avec les droits de l'Homme ou faire obstacle au développement et fausser la concurrence.

Le Groupe 74Software est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et soutient l'ensemble des 10 principes du Pacte Mondial en matière de droits de l'Homme, de normes du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Le Groupe 74Software a par ailleurs adopté une politique environnementale qui favorise les pratiques écoresponsables. Notre Groupe a un impact limité sur les risques directs sur l'environnement. Néanmoins, nous sommes soucieux de participer à la préservation de la planète et de la maîtrise de notre impact environnemental.

Le Groupe 74Software s'engage dans un programme de conformité fondé sur le principe de « *tolérance zéro* » visant à prévenir et à détecter partout tout manquement au droit de la concurrence et aux lois applicables à nos activités en matière de lutte contre la fraude et contre la corruption.

Le Groupe 74Software a souhaité concrétiser ces principes en édictant les règles de conduite détaillées ci-après pour informer et promouvoir ces principes tant en interne à l'égard de nos dirigeants sociaux et salariés qu'au sein des collaborateurs extérieurs et/ou occasionnels ainsi que des parties prenantes avec lesquelles le Groupe 74Software travaille.

Nous sommes tous responsables de veiller à ce que notre comportement soit conforme aux principes de conduite énoncés ci-dessous dans le présent Code éthique.

Dans le cadre du présent Code éthique :

- Les Employés désignent l'ensemble des personnes employées par le Groupe 74Software dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée, y compris les stagiaires et les apprentis ;
- Les Travailleurs Temporaires désignent les personnes fournissant des services au Groupe 74Software dans le cadre de missions d'intérim ou d'accords à court terme, tels que les travailleurs intérimaires ou les collaborateurs détachés ;
- Les Parties Tierces désignent les personnes physiques ou morales qui ne sont pas des employés du Groupe mais agissent en son nom ou dans son intérêt. Cela inclut, sans s'y limiter, les agents commerciaux, distributeurs, revendeurs, sous-traitants et leurs employés, consultants, partenaires commerciaux, fournisseurs et prestataires de services.

Le présent Code éthique s'applique à l'ensemble de ces catégories, dans la mesure où elles agissent pour le compte ou au nom du Groupe 74Software, ou interagissent avec celui-ci dans le cadre de leurs activités professionnelles.

## Règles de conduite des Employés

Le Groupe 74Software prend en compte et intègre les cultures et coutumes propres des pays dans lesquels il est implanté en considérant que cela ne peut être que bénéfique et enrichissant.

Nous attachons par ailleurs et de manière générale une importance particulière au respect de nos clients, à la qualité de nos services et relations avec nos parties prenantes. Dans le cadre de ces relations nous considérons qu'un engagement pris par un Employé ou un Travailleur Temporaire de 74Software équivaut à un engagement pris par le Groupe 74Software.

### Conduite des affaires

#### Corruption et trafic d'influence

Le groupe 74Software se conforme aux lois et réglementations en vigueur visant à prévenir la survenance de faits de corruption (notamment le FCPA, la loi Sapin II, le UK Bribery Act et l'Australian Bribery Act).

La corruption est un comportement condamnable par lequel une personne (agent public ou personne privée) sollicite, agréé ou accepte un don, une offre ou une promesse, des présents ou des avantages quelconques, en vue d'accomplir, de retarder ou d'omettre d'accomplir un acte entrant d'une façon directe ou indirecte dans le cadre de ses fonctions, afin d'obtenir ou de conserver un avantage commercial ou financier.

Cette définition distingue les notions de :

- Corruption active : lorsque l'initiative est prise par l'individu qui octroie la contrepartie injustifiée ; et
- Corruption passive : lorsque l'initiative est prise par l'individu qui accomplit ou n'accomplit pas un acte de sa fonction en vue de recevoir la contrepartie injustifiée.

Au regard des différentes législations nationales applicables et dès lors qu'un acte de corruption serait avéré, les sanctions peuvent prendre différentes formes selon les pays et notamment amendes, peines de prison, exclusion de l'exercice de certaines fonctions, dissolution de l'entité juridique concernée, sanctions fiscales, exclusion des marchés publics.

Par ailleurs, il est à noter que dans la plupart des Etats, et particulièrement ceux de l'Union Européenne, les faits de corruption relatifs à la passation de marchés publics sont généralement également constitutifs d'infractions aux règles de mise en concurrence pouvant entraîner des sanctions pénales.

Les dirigeants sociaux, Employés, Travailleurs Temporaires et les Parties Tierces ne doivent pas commettre d'actes de corruption et ne doivent pas utiliser d'intermédiaires, tels que notamment des agents, des consultants, des conseillers, des distributeurs ou tout autre partenaire commercial dans le but de commettre de tels actes.

La corruption est habituellement dissimulée et peut être difficile à prévenir, à détecter et à traiter. Elle peut prendre plusieurs formes qui s'apparentent à des pratiques commerciales ou sociales courantes (les cadeaux, marques d'hospitalité, les parrainages et les dons).

Afin de vous aider dans vos décisions d'offrir de donner de recevoir de l'argent ou tout autre avantage demandez-vous :

- Cet acte peut-il être considéré comme ayant un but légitime ?
- Est-ce respectueux des lois et des règlements ?
- Est-ce conforme au présent Code éthique du Groupe, à l'intérêt du Groupe ?
- Est-ce dénué de tout intérêt personnel ?
- Cela a-t-il un impact négatif sur les Parties Tierces ?
- Suis-je certain de l'attitude à adopter ?
- Serais-je gêné si ma décision était communiquée ?

## **Fraude**

La fraude se caractérise par l'utilisation intentionnelle de moyens déloyaux, dans le but d'échapper à l'application de la loi ou d'obtenir un avantage matériel ou moral indu ou réalisé avec l'intention d'échapper à l'exécution des lois ou des règles.

Les dirigeants sociaux, les Employés, les Travailleurs temporaires et les Parties Tierces ne doivent pas commettre d'actes frauduleux.

## **Cadeaux, marques de courtoisie et d'hospitalité, divertissements**

Les cadeaux, marques de courtoisie et d'hospitalité ou encore les divertissements sont des avantages de toute sorte, donnés par quelqu'un en signe de reconnaissance ou d'amitié, sans rien attendre en retour. Ils peuvent, par exemple, comprendre :

- Les « cadeaux de courtoisie », qui sont des petits cadeaux donnés lors d'occasions reconnues culturellement (ex : les mariages, les enterrements) ou lors des périodes de fêtes (par ex : Noël, Nouvel An) ;
- Les rafraîchissements, les repas et l'hébergement ;
- Le fait d'assister à des spectacles, concerts ou à des évènements sportifs.

Il convient d'être particulièrement attentif en matière de cadeaux, signes de courtoisie et d'hospitalité (reçus ou donnés) ainsi qu'en cas de divertissements. Ceux-ci sont un moyen de favoriser de bonnes relations. Ils peuvent néanmoins être perçus comme un moyen d'influencer une décision, de favoriser une entreprise ou une personne par une partie extérieure (par exemple, un concurrent, la presse, un procureur ou un juge) comme induisant une corruption, même si ni le donateur ni le bénéficiaire n'en avait l'intention.

Les cadeaux ou tout autre avantage reçus ou donnés doivent scrupuleusement respecter les règles suivantes :

- Être d'un montant raisonnable voire symbolique ;
- Ne jamais être en espèces ou équivalents à des espèces (par ex : bons d'achat) ;
- N'engager aucune contrepartie ;
- Être directement liés à la promotion des produits ou services de l'entreprise, ou des contrats ;
- Être fait en toute transparence vis-à- vis de sa hiérarchie.

Le Groupe 74Software a mis à disposition de l'ensemble de ses Employés et Travailleurs Temporaires une politique cadeau ainsi qu'un service d'e-ticketing afin de leur permettre, en cas de doute, de soumettre leur demande a priori à l'Audit Interne ainsi qu'au Département Juridique de 74Software.

La politique cadeaux du groupe est disponible sur le site web du groupe 74Software à l'adresse suivante: <https://www.74software.com/documents-legaux/politique-cadeaux-et-invitations>

Le Groupe 74Software interdit les cadeaux, les marques d'hospitalité, les dons et autres avantages dès lors qu'elles concernent des agents ou un ex-agent public, ou encore, à un membre de sa famille immédiate dès lors qu'il a pour but de contourner les lois et règlements en vigueur.

Sont notamment considérés comme « agent public » :

- Tout responsable ou employé, élu ou nommé, d'un gouvernement ou ministère départemental, d'une agence gouvernementale ou d'une société appartenant, même partiellement, à un gouvernement, ou nommé d'une organisation internationale publique ;
- Toute personne agissant officiellement pour ou au nom d'un gouvernement ou d'un ministère, d'une agence gouvernementale ou d'une organisation internationale publique ;
- Les responsables politiques et les candidats à un mandat public.

En cas de doute, il est nécessaire de vérifier auprès de l'Audit Interne du Groupe 74Software la possibilité de faire ce type de cadeau à l'égard des agents publics avant de les remettre à ces derniers.

## Dons, mécénat/parrainage

Les dons et mécénat/parrainage sont des avantages donnés sous la forme d'argent et/ou de contributions en nature, ils sont alloués dans un but spécifique : la recherche, la formation ou des fins caritatives et humanitaires.

Le Groupe 74Software peut souhaiter, par le mécénat, apporter son soutien financier ou matériel à une œuvre caritative, à une action sociale ou culturelle ou sportive pour communiquer et promouvoir les valeurs du Groupe 74Software.

Les contributions — monétaires ou non — sont réalisées sans contrepartie tangible directe et/ou indirecte et/ou tout éventuel avantage commercial injustifié. Elles sont destinées à soutenir des initiatives destinées à mettre en place des projets pour la vie sociale dans les villes et régions où le Groupe 74Software est implanté. Ces contributions auront pour objectif de soutenir notamment des projets précis ayant pour objet l'éducation ainsi que des projets de développement durables.

Les demandes de dons, de donations ou de mécénat doivent être considérées avec soin, en particulier les demandes provenant de personnes en position d'influencer les ventes du Groupe 74Software et/ou qui pourraient en tirer un avantage personnel si le don était accordé.

Le Groupe 74Software veille, dans le cadre de ses opérations de parrainage et/ou de mécénat :

- À s'engager auprès d'organisations, au profit d'événements, de projets cohérents avec les valeurs de l'entreprise ; et/ou
- À maintenir un rapport raisonnable entre les dépenses engagées et l'objectif poursuivi.

## Paiements de facilitation

Les paiements de facilitation sont des paiements officieux (par opposition aux droits et taxes légitimes et officiels) que l'on verse pour faciliter ou accélérer certaines formalités administratives telles que les demandes de permis ou les passages en douane.

Notre Groupe interdit les « paiements de facilitation » que les lois locales les autorisent ou non.

## Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent relève de la criminalité financière et consiste à dissimuler des capitaux de manière volontaire en raison de leur provenance illégale, en les investissant dans des activités légales.

Notre Groupe interdit d'accepter de l'argent provenant d'activité illégale. Ainsi, afin de lutter contre le blanchiment d'argent, nos dirigeants sociaux, Employés et Travailleurs Temporaires et Parties Tierces doivent faire particulièrement attention à ne travailler uniquement qu'avec des clients dont les fonds sont licites.

## Parties prenantes

Une partie prenante est une personne physique ou morale, avec laquelle le Groupe 74Software interagit dans le cadre de ses relations d'affaires.

Considérant que le Groupe 74Software peut être légalement responsable des actions que les parties prenantes entreprennent pour son compte, nous faisons nos meilleurs efforts pour que nos partenaires commerciaux (fournisseurs, prestataires, clients) qui agissent en notre nom, respectent nos normes de conduite et partagent nos valeurs et principes d'affaires.

Chacun d'entre nous doit s'assurer que les parties prenantes avec lesquelles nous faisons affaire ont fait l'objet d'un contrôle préalable de conformité dûment approuvé.

Le Groupe 74Software ne doit recourir à un tiers que si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe un besoin légitime relatif aux services ou aux biens qu'il fournit ;
- Les prix des services ou des biens ne sont pas supérieurs à la valeur du marché ;
- Le tiers est fiable du point de vue de la lutte contre la corruption après évaluation au moyen d'un contrôle préalable de conformité dûment approuvé. Une revue de la relation sera périodiquement menée (en fonction des risques) ;
- Il existe un contrat ou tout autre document écrit ayant valeur juridique (par ex. un bon de commande).

La réception des services ou des produits doit être documentée et correspondre aux exigences indiquées. L'engagement de tiers ne doit jamais servir d'incitation ou de récompense pour la prescription des produits ni de garantie d'obtention d'un avantage commercial inapproprié.

## Conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts découlent de toute situation ou disposition dans laquelle les intérêts professionnels, financiers, familiaux politiques ou personnels peuvent interférer avec le jugement des dirigeants sociaux, Employés, des Travailleurs Temporaires et/ou des Parties Tierces du Groupe 74Software dans le cadre de leurs fonctions.

Lorsqu'ils conduisent des activités pour le compte du Groupe 74Software, ses dirigeants sociaux, Employés Temporaires, Parties Tierces ou représentants doivent éviter les conflits d'intérêts, tant réels que potentiels, matériels ou immatériels.

L'ensemble des dirigeants sociaux, Employés, Travailleurs Temporaires, Parties Tierces ou représentants du Groupe 74Software doit obligatoirement rendre compte de tout conflit d'intérêt avéré ou potentiel relatif (par exemple : familial, financier ou autre) directement ou indirectement lié à son domaine d'activité.

Pour reconnaître une situation de conflit d'intérêt, demandez-vous si vos motivations vont dans le sens du Groupe 74Software ou dans votre intérêt personnel. Ces situations sont diverses et peuvent notamment se rencontrer dans les cas suivants :

- Relations commerciales avec un de vos proches (ami, famille, conjoint) employé par un fournisseur ou client ;
- Relations commerciales avec une entreprise où vous avez un intérêt financier direct / indirect ;
- Emploi exercé en dehors de vos heures de travail etc.

## Personnes

Le Groupe 74Software s'engage à offrir un environnement de travail sûr, inclusif et épanouissant pour l'ensemble de ses Employés et Travailleurs Temporaires.

Présent à travers plusieurs filiales et équipes réparties dans différents pays, le Groupe tire parti de sa dimension internationale pour favoriser la collaboration, la diversité et la croissance partagée.

Nos engagements envers les Employés et les Travailleurs Temporaires comprennent :

- Dialogue social et communication : maintenir des canaux de communication ouverts et transparents à tous les niveaux de l'organisation. Notre comité social et économique, ainsi que des espaces de dialogue dédiés (tels que l'enquête annuelle d'expression des collaborateurs), garantissent que la voix des Employés et des Travailleurs Temporaires soit entendue et que le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes concernées demeure continu et constructif.
- Santé, sécurité et bien-être : la protection de la santé physique et mentale de nos Employés et Travailleurs Temporaires constitue une priorité absolue, qu'ils travaillent sur nos sites ou chez nos clients. Nous respectons strictement la législation applicable, appliquons des protocoles de sécurité et d'urgence rigoureux, et favorisons un équilibre sain entre vie professionnelle et vie personnelle. Le Groupe 74Software met également en œuvre ses engagements en matière de lutte contre la discrimination et le harcèlement par le biais d'une procédure d'alerte interne, conforme aux valeurs du Groupe et référencée dans le présent Code éthique.

- Diversité et inclusion : tirer parti de notre fondement multiculturel pour stimuler la créativité, l'innovation et le succès collectif, notamment dans un secteur en constante évolution comme celui des logiciels. Le Groupe 74Software s'engage à promouvoir une culture inclusive fondée sur le respect, l'égalité des chances et l'équité, en accordant une attention particulière à la réduction des écarts entre les genres et au soutien des groupes sous-représentés.
- Apprentissage et développement : accompagner les Employés et les Travailleurs Temporaires (dans la mesure du possible) dans le développement de leurs compétences et l'évolution de leur carrière au moyen de plans de développement individualisés et de formations continues. Le département des ressources humaines joue un rôle central dans ce processus, en veillant à ce que chaque Employé et Travailleur Temporaire (dans la mesure du possible) ait accès à des opportunités significatives favorisant sa croissance professionnelle.

À travers ces initiatives, le Groupe 74Software aspire à créer un environnement de travail où chaque individu peut s'épanouir, contribuer à la performance collective et évoluer en accord avec la vision à long terme du Groupe.

## **Environnement**

Le Groupe 74Software s'engage à agir de manière responsable et à réduire au minimum son impact environnemental sur l'ensemble de sa chaîne de valeur mondiale. Nous croyons que l'innovation technologique doit aller de pair avec la responsabilité environnementale et soutenons la transition vers une économie durable, à faible émission de carbone et circulaire.

La responsabilité environnementale est portée au plus haut niveau de notre organisation, traduisant notre volonté d'intégrer la durabilité dans notre gouvernance et de maintenir une communication transparente avec toutes les parties prenantes. En tant qu'acteur majeur de l'industrie du logiciel, nous reconnaissons que notre impact le plus significatif est lié aux technologies numériques que nous développons et aux ressources qu'elles consomment.

Conformément à cette approche, nos engagements environnementaux se concentrent sur trois axes principaux :

- **L'atténuation du changement climatique**

Nous nous efforçons de réduire notre empreinte carbone et de soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Cela inclut la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles, ainsi que la mesure et la gestion de nos impacts à travers nos activités et notre chaîne de valeur.

- **La durabilité numérique**

Nous mettons en œuvre une stratégie globale de durabilité numérique visant à optimiser la performance du cycle de vie de nos logiciels et infrastructures numériques. Notre approche repose sur les principes d'éco-conception, d'efficacité des ressources et d'achats responsables,

afin de réduire l'empreinte environnementale de nos solutions. Nous nous engageons à améliorer continuellement nos solutions à chaque étape – de la conception à l'utilisation.

- **L'utilisation durable des équipements**

Nous prolongeons la durée de vie de nos équipements électroniques grâce à la réutilisation et au don, et veillons à leur traitement de fin de vie de manière sécurisée et responsable avec des partenaires certifiés. Nous encourageons les pratiques circulaires auprès de nos fournisseurs et au sein de l'ensemble de nos opérations.

À travers ces actions, le Groupe 74Software vise à aller au-delà de la simple conformité en intégrant la durabilité au cœur de sa culture d'entreprise, de sa gouvernance et de sa stratégie d'affaires à long terme.

## **Gestion des données et informations**

### **Propriété intellectuelle**

La propriété intellectuelle est prépondérante au sein de notre métier d'éditeur de logiciels. Le Groupe 74Software s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle et à l'innovation (que ceux-ci portent sur des créations techniques, brevets, marques, noms de domaines, logiciels ou bien des secrets commerciaux etc.).

Le Groupe 74Software met à disposition de ses Employés et des Travailleurs Temporaires des mesures pour assurer la protection de la propriété intellectuelle. Ces mesures doivent être connues et respectées par les Employés et les Travailleurs Temporaires. Elles incluent l'utilisation des clés USB, tablettes, téléphones ou d'ordinateurs portables. Elles sont mises à jour si besoin et selon les avancées technologiques réalisées. Le non-respect de ces règles peut conduire à des sanctions disciplinaires ainsi que le cas échéant, des poursuites pénales.

Les différents travaux réalisés par nos Employés et Travailleurs Temporaires (idées, logiciels, créations techniques etc.) au cours de leur temps de travail devient la propriété exclusive du Groupe 74Software.

De plus le Groupe 74Software a mis en place une politique de gestion des logiciels tiers – ou OEM – mis gratuitement à la disposition du public ou bien utilisables moyennant le versement préalable de redevances.

## Données personnelles

Une donnée à caractère personnel correspond à toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le traitement des données personnelles se réfère à toute opération, ou ensemble d'opérations, portant sur de telles données, quel que soit le procédé utilisé, tels que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation, l'extraction, la consultation, utilisation, communication, le rapprochement, l'interconnexion, le verrouillage, l'effacement ou la destruction.

Au vu de son domaine d'activité, notre Groupe manipule quotidiennement des données personnelles et confidentielles internes ainsi que d'autres provenant de parties prenantes. De ce fait le Groupe met à disposition des Employés et des Travailleurs Temporaires les moyens utiles pour manipuler et traiter et conserver lesdites données tant en accord avec les lois applicables qu'au regard des règles du Groupe 74Software.

Le programme de conformité en matière de protection de la vie privée mis en place par le Groupe 74Software est disponible au lien suivant : <https://www.74software.com/gdpr>.

## Intelligence artificielle

74Software a adopté une approche proactive en mettant en œuvre une politique en matière d'intelligence artificielle visant à soutenir et à promouvoir l'utilisation des technologies et services émergents.

Cette politique répond à la fois aux besoins de 74Software et de ses clients, tout en garantissant le respect des exigences légales applicables. La politique relative à l'intelligence artificielle est disponible au lien suivant : <https://www.74software.com/fr/politique-intelligence-artificielle>.

## Principe de loyauté et protection de la confidentialité – Information privilégiée et délit d'initié

Le Groupe 74Software accorde une attention particulière aux différentes informations mises à disposition des dirigeants sociaux, Employés et des Travailleurs Temporaires dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

De ce fait ils ont le devoir de préserver les informations confidentielles ou destinées à un usage restreint et doivent mettre en place une protection adéquate desdits documents. Les Employés et les Travailleurs Temporaires sont informés de la nature confidentielle des données.

Il est néanmoins attendu de la part des Employés et des Travailleurs Temporaires de faire preuve de bon sens en cas de données confidentielles. A cet effet, ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute divulgation non autorisée ou accidentelle en ayant recours à des dispositifs de protection tel que le cryptage par exemple ou bien demander à la personne qui leur a transmis cette information le degré de confidentialité de celle-ci en cas de doute.

Le Groupe 74Software accorde en outre une attention particulière aux informations qualifiées juridiquement d'informations privilégiées. L'information privilégiée est définie par le droit boursier français comme toute information précise qui n'a pas été rendue publique et qui, si elle venant à être rendue publique, serait susceptible d'avoir un effet sensible sur le cours du titre de 74Software.

En conséquence le Groupe 74Software a défini et mis en place des processus concernant les transactions boursières et l'utilisation ou la communication d'informations privilégiées qu'elles concernent le Groupe 74Software ou bien encore une partie tierce.

Nos Employés et Travailleurs Temporaires doivent faire preuve de bon sens dans le cadre des informations qualifiées d'informations privilégiées.

En tout état de cause nos Employés et nos Travailleurs Temporaires ainsi que toute Partie Tiers ayant eu accès à des informations privilégiées et/ou à des données confidentielles, sur notre Groupe et/ou d'autres entreprises doivent faire très attention à leur utilisation.

Pour prévenir tout risque nous recommandons à nos Employés, Travailleurs Temporaires ainsi qu'à nos Parties Tierces :

- De suivre les procédures mises en place pour conserver les informations classées confidentielles ;
- De faire attention de manière générale à toute opération financière réalisée directement et/ ou indirectement en France et/ou à l'étranger sur la base d'informations privilégiées notamment :
  - o en ne réalisant pas d'opérations boursières sur les valeurs concernées avant que ces informations privilégiées aient été rendues publiques ; et
  - o en ne divulguant pas ses informations privilégiées à quiconque.

Nous avons par ailleurs préparé à l'attention de nos collaborateurs et de toute personne ayant eu accès à ces informations privilégiées un code de déontologie boursière disponible à l'adresse publique suivante : <https://www.74software.com/documents-legaux/code-de-deontologie-boursiere>

## Communication du Groupe 74Software

74Software, la société mère du Groupe, anciennement dénommée Axway Software, est une société cotée sur Euronext depuis juin 2011. Depuis cette cotation la Société et le Groupe 74Software ont adopté et maintiennent une communication détaillée par le biais du site <https://www.74software.com>.

A cet effet il est donc rappelé que seuls certains Employés dûment habilités sont autorisés à communiquer, au nom du Groupe 74Software sur ses activités. Toute communication non contrôlée peut être dommageable pour le futur du Groupe 74Software.

Nous incitons nos Employés et nos Travailleurs Temporaires ainsi que nos Parties Tierces à faire preuve de prudence et de mesure lors de l'utilisation, à titre personnel ou professionnel, aux nouveaux outils de communication. En tout état de cause les propos ne doivent pas contenir d'insulte ou avoir un caractère politique, religieux, sexuel ou raciste.

Enfin, toute demande d'information ou d'interview devra être renvoyé sur le service communication et informez en votre supérieur hiérarchique.

## **Mise en application et respect des règles de bonne conduite**

### **Sensibilisation et formation**

Les dirigeants sociaux, Employés et Travailleurs Temporaires, Parties Tierces sont tenus de prendre connaissance des termes et conditions du présent Code éthique.

Le Groupe 74Software demande à ses Employés et le cas échéant à ses Travailleurs Temporaires de participer impérativement aux séances de formation qui seront proposées sur les thématiques abordées par le présent Code éthique. Les formations seront organisées aussi souvent que nécessaire afin de garantir que les Employés et les Travailleurs Temporaires du Groupe 74Software restent informés des politiques et procédures du Groupe 74Software, de toute évolution relative à son rôle et de toute modification réglementaire.

Le contenu des formations peut être adapté au rôle que le personnel occupe. De même, les filiales du Groupe 74Software, en fonction de leurs besoins ou réglementations spécifiques, peuvent imposer des formations complémentaires.

Le Groupe 74Software demande à ses partenaires commerciaux ou parties prenantes de s'engager à appliquer les mêmes exigences de formation et de sensibilisation. La formation des employés travaillant pour des partenaires commerciaux ou parties prenantes sera habituellement dispensée par les partenaires commerciaux ou par d'autres parties sélectionnées à cette fin.

### **Assistance, signalement de pratiques non conformes et dispositifs d'alerte professionnelle**

En favorisant une culture ouverte aux questions, le Groupe 74Software entend avant tout prévenir les comportements non conformes. Un Employé ou un Travailleur Temporaire ainsi que toute Partie Tiers tel que défini au titre des présentes, qui rendrait compte de bonne foi d'une violation potentielle du présent Code éthique à son responsable hiérarchique ou aux départements juridique ou ressources humaines, ne sera pas sanctionné pour sa démarche et sera protégé contre toutes formes de représailles.

Les managers du Groupe 74Software veillent à ce que les Employés et les Travailleurs Temporaires ainsi que toute Partie Tiers qui s'adressent à eux reçoivent l'aide et les conseils dont ils ont besoin pour respecter les dispositions de ce Code éthique.

N'hésitez pas à informer votre supérieur hiérarchique :

- Si vous estimez de bonne foi qu'une violation des dispositions de ce Code éthique du Groupe 74Software a été ou est en train d'être ou va peut-être être commise, et/ou ;
- Si vous découvrez que quelqu'un subit des représailles pour avoir soulevé de bonne foi un problème de conformité.

En complément des canaux de communication habituels, le Groupe 74Software a mis en place une procédure de signalement conforme aux lois en vigueur. Cette procédure garantit la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte, des personnes concernées et des informations recueillies, et protège toute personne signalant de bonne foi contre toute forme de représailles. Les signalements peuvent être effectués via l'adresse e-mail dédiée suivante : [74software.ethic.notification@74software.com](mailto:74software.ethic.notification@74software.com).

Un accusé de réception et les informations de suivi appropriées seront fournis conformément aux exigences légales applicables.

Les Employés, Travailleurs Temporaires et Parties Tierces, telles que définies dans le présent document, ainsi que, le cas échéant, les entités légales agissant pour le Groupe ou en son nom, sont autorisés à utiliser la procédure de signalement disponible via le lien suivant : <https://www.74software.com/documents-legaux/procedure-d-alertes>

Conformément aux réglementations relatives à la protection des données personnelles applicables dans de nombreux pays dans lesquels le Groupe 74Software est présent et, notamment au sein de l'Union Européenne, toute personne identifiée dans le cadre d'une procédure d'alerte éthique, qu'elle soit émetteur de l'alerte ou faisant l'objet de l'alerte, peut exercer son droit d'accès aux données la concernant en adressant une demande accompagnée de la copie d'un titre d'identité par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : [74software.ethics.notification@74software.com](mailto:74software.ethics.notification@74software.com)

## Comportements contraires aux dispositions prévues par la Charte éthique

Aucune violation aux dispositions de la charte éthique du Groupe ne sera tolérée.

Tous dirigeants sociaux, Employé, Travailleur Temporaire ou Partie Tiers accusé bénéficie de la présomption d'avoir agi conformément aux dispositions du présent Code éthique du Groupe 74Software, à moins que les preuves rassemblées au cours de l'enquête démontrent la non-conformité de l'agissement concerné.

Le Groupe s'engage pleinement à traiter les cas de non-conformité comme suit :

- Prendre toutes les allégations au sérieux ;
- Enquêter sur les allégations efficacement et à temps ;
- Évaluer les faits de manière objective et impartiale ;
- Prendre les mesures correctives et les sanctions disciplinaires, adéquates lorsqu'une allégation est fondée, et ;
- Faire réaliser les enquêtes de manière objective et indépendante par rapport aux personnes concernées.

Les managers sont chargés de déterminer les mesures correctives et les sanctions adéquates, avec le soutien des Ressources Humaines.

Il est de plus rappelé que toute violation pourra entraîner des sanctions civiles et /ou pénales selon le degré de gravité des violations constatées.

## Mise en œuvre : responsabilité et surveillance

Cette charte éthique sera périodiquement révisée et actualisée afin de prendre en compte les ajustements nécessaires ainsi que les évolutions des lois et règlements en vigueur.

Des audits périodiques pourront être diligentés par la Direction de 74Software afin de vérifier le respect de la conformité des pratiques au sein du Groupe 74Software.

Il incombe à chacun de mettre cette politique en application dans le cadre des responsabilités relatives à sa fonction, de montrer l'exemple et d'apporter les recommandations nécessaires aux collaborateurs qui dépendent de lui.

Les organes de gouvernance du Groupe 74Software feront un point annuel sur le suivi de la mise en œuvre et des suites données aux alertes.

74Software